

Ecrit par Echo du Mardi le 6 décembre 2021

(Vidéo) Santé mentale, psychiatrie, la pairaidance, méthode facilitatrice

Depuis quelques années, les politiques de santé mentale sont en pleine évolution : projets territoriaux de santé mentale (PTSM), délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, développement des groupements d'entraide mutuelle, de la pair-aidance, de la réhabilitation psychosociale... Ces nouvelles approches de la santé mentale et des soins psychiques mettent particulièrement au jour le rôle des usagers, pour mieux comprendre le vécu de la maladie, soutenir les personnes malades et écouter leurs besoins. Afin d'accompagner au mieux les usagers de la psychiatrie, la fonction de « médiateur de santé pair » a ainsi été créée et se professionnalise.

Un partenariat pour mettre en place la pair-aidance

Ainsi, dernièrement, le Centre hospitalier de Montfavet d'Avignon et son directeur Jean-Pierre Staebler a accueilli quatre institutions pour signer une convention de partenariat afin de développement de la pairaidance avec Preuve, association de pair-aidants créée en 2021 en Vaucluse représenté par son président Eric Joly; Esper pro, association régionale de pair-aidants, avec son directeur Yves Bancelin; Le Codes (Comité départemental d'éducation pour la santé de Vaucluse) et l'animateur du PTSM (Projets territoriaux de santé mentale) de Vaucluse avec son président, le docteur Claude Soutif et le Conseil local de santé mentale d'Avignon, avec sa présidente Anne Catherine Lepage, élue municipale.

DR

En savoir plus

Le concept de pair-aidance existe depuis longtemps ; il repose sur l'idée qu'en ayant vécu la même maladie (physique ou psychique), on peut d'autant plus s'entraider. Ainsi, la personne qui a réussi à gérer au mieux sa maladie peut accompagner une autre personne qui n'en est pas au même stade. On retrouve par exemple ce fonctionnement dans les groupes d'entraide d'alcooliques. Ou dans des contextes de maladies physiques comme le cancer ou le sida. MH